

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 374779 du 30/12/87,
portant nomination à titre posthume
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo;
- VU - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - le Décret 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions de la Dignité de Grand Croix;
- VU - le Décret 86/899 du 6 Août 1986, portant réorganisation de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU - le Décret 86/905 du 6 Août 1986, modifiant le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- VU - le Décret 86/896 du 6 Août 1986, portant réglementation de remise du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- VU - le Décret 87/016 du 26 Janvier 1987, portant nomination des Membres du Conseil des Ordres Nationaux ;
- VU - le Décret 87/004 du 6 Janvier 1987, portant nomination du Chancelier des Ordres Nationaux ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé à titre posthum dans l'Ordre du Mérite Congolais

AU GRADE D'OFFICIER

- Monsieur B O U Y A (André)

Article 2. - Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef du Gouvernement

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

Vu pour l'exécution
Le Chancelier des Ordres Nationaux

Fait à BRAZZAVILLE, le 30 DECEMBRE 1987

- Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

- Colonel Victor TSIKA-KABALA. -